



© Bürgenstock Hotels AG

Sécurité et protection de la santé sur le lieu de travail

Espace bien-être et spa / partie 2 : saunas

La demande d'offres pour les infrastructures de bien-être et de fitness est croissante. Les questions de sécurité et de santé concernent aussi bien les collaborateurs que les clients.

Voici les principaux dangers à proximité d'un bassin :

- glissades, trébuchements et chutes
- incidents impliquant des personnes (problèmes médicaux comme des troubles circulatoires, harcèlement)
- manipulation de substances dangereuses

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

La présente liste de contrôle a été élaborée en collaboration avec SAFE AT WORK et les associations responsables de la solution par branche de l'hôtellerie.

Vous trouverez ci-après une série de questions importantes concernant la prévention des dangers liée au thème des saunas.

Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch



SAFE AT WORK


Unfälle verhüten, Berufstätige schützen.
Prévenir des accidents, protéger les travailleurs.
Prevenire incidenti, proteggere lavoratori.
safeatwork.ch

Si vous avez répondu « Non » ou « En partie » à une question, des mesures s'imposent.

Veillez les noter au verso.

Infrastructure

Informations complémentaires, explications

1	Les sols sont-ils antidérapants dans tous les locaux, qu'on y accède pieds nus ou en chaussures ?	Oui En partie Non	« Revêtements de sol : liste d'exigences » (Documentation technique 2.032 du bpa)
2	Le revêtement des sols et des escaliers est-il immédiatement réparé quand il est endommagé ?	Oui En partie Non	
3	Les accès aux bassins et aux douches sont-ils sécurisés ? Les rampes, les mains courantes et les échelles des bassins sont-elles régulièrement contrôlées et les défauts immédiatement corrigés ?	Oui En partie Non	
4	Les portes et les murs en verre sont-ils en verre de sécurité et sont-ils bien visibles ?	Oui En partie Non	« Le verre dans l'architecture » (Documentation technique 2.006 du bpa)
5	Est-ce que seuls des appareils portant les mentions de sécurité CE et ESTI et appartenant à la classe de protection 2 sont utilisés dans les zones humides ?	Oui En partie Non	ESTI Signe de sécurité 
6	Est-ce que seuls des dispositifs différentiels résiduels (DDR) sont installés dans les zones humides ?	Oui En partie Non	« L'électricité en toute sécurité » (publication SUVA no 44087)
7	A-t-on installé les poêles de sauna à distance suffisante du revêtement du mur et suffisamment recouvert les parties et les surfaces chaudes afin d'éviter le risque de brûlures ?	Oui En partie Non	Espace de 5 cm jusqu'aux murs intérieurs et de 10 cm jusqu'aux murs extérieurs
8	À l'intérieur du sauna, des thermomètres sont-ils bien visibles et fonctionnent-ils ?	Oui En partie Non	
9	L'intérieur du sauna est-il équipé d'un bouton d'alarme, fonctionnel, visible et accessible pour les clients, et teste-t-on régulièrement son bon fonctionnement ?	Oui En partie Non	
10	S'assure-t-on que les objets inflammables (comme les serviettes et les bouteilles de boisson oubliées) sont écartés avant l'allumage des poêles de sauna et pendant leur fonctionnement ?	Oui En partie Non	
11	Pour éviter les légionelles, des lignes circulaires ont-elles remplacé les conduites mortes et sont-elles régulièrement rincées ?	Oui En partie Non	Selon l'« Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) » (RS 817.022 t1), le taux maximal de Legionella spp. est de 1000 UFC/l* dans les échantillons d'eau de douche et de 100 UFC/l dans l'eau des bassins à eau bouillonnante à plus de 23 °C.
12	Des installations de ventilation adaptées sont-elles disponibles et sont-elles régulièrement entretenues ?	Oui En partie Non	« Maintenance des installations aérauliques (installations PNE) » (Liste de contrôle CFST 6807)

* UFC/l = unité formant colonie par litre

Gefahrstoffe

13	Votre entreprise est-elle en possession de tous les documents nécessaires, c'est-à-dire des documents qui donnent des informations sur les caractéristiques et les modes d'action des substances aromatiques, des produits de nettoyage et de désinfection utilisés ainsi que sur les mesures de protection et les règles de conduite adéquates ?	Oui En partie Non	Par exemple les fiches de données de sécurité, les consignes des fabricants et des fournisseurs, les modes d'emploi.
14	Les mesures de sécurité et de protection inscrites sur les fiches de données de sécurité sont-elles respectées (utilisation d'équipement de protection individuelle adapté par exemple) ?	Oui En partie Non	
15	A-t-on vérifié la possibilité d'utiliser des produits de désinfection sans alcool plutôt que des produits à base d'alcool ?	Oui En partie Non	Dans un sauna, l'utilisation incorrecte de produits de désinfection contenant de l'alcool représente un risque d'explosion.
16	Les substances dangereuses sont-elles stockées de manière adéquate ?	Oui En partie Non	Par exemple : – Stocker les produits dangereux dans des bacs de rétention dans des locaux fermés et signalés – Ne pas stocker des substances facilement inflammables comme les produits de désinfection et les huiles essentielles avec des matériaux combustibles (papier essuie-tout par exemple) : les huiles essentielles peuvent causer des jets de flamme. – Agents d'extinction (extincteurs par exemple) disponibles
17	Un programme d'hygiène et un mode d'emploi sont-ils accessibles pour les clients du sauna ?	Oui En partie Non	Les microorganismes tels que les champignons ou les papillomavirus à l'origine des verrues sont présents dans les douches et les sanitaires.
18	Un plan de nettoyage et de désinfection est-il disponible ?	Oui En partie Non	Celui-ci doit toujours être accessible et contenir des informations sur : qui a nettoyé quoi, où, quand et comment (dans quelle concentration).

Organisation en cas d'urgence

19	Dans la mesure du possible, les effectifs sont-ils organisés de telle sorte que deux collaborateurs sont disponibles en cas de situation critique ?	Oui En partie Non	Si les collaborateurs doivent régler des différends entre les clients du spa ou voler au secours d'une personne en danger, ils risquent de subir des dommages corporels.
20	Le plan d'urgence et d'alarme est-il affiché à des endroits appropriés ?	Oui En partie Non	
21	L'entreprise a-t-elle clairement affiché les règles du sauna afin d'éviter tout incident d'ordre médical chez les clients ?	Oui En partie Non	
22	L'entreprise dispose-t-elle de personnes internes ou externes ou de services auxquels les personnes victimes de harcèlement (collaborateurs, clients) peuvent s'adresser pour demander conseils, aide ou soutien ?	Oui En partie Non	

Généralités

23 Des produits de nettoyage qui ne laissent aucune pellicule de graisse sur les sols sont-ils utilisés ?	Oui En partie Non	Les microorganismes tels que les champignons ou les papillomavirus à l'origine des verrues sont présents dans les douches et les sanitaires.
24 L'entreprise utilise-t-elle des doseurs ou des installations de dosage adaptés pour le nettoyage et la désinfection afin d'éviter un surdosage ?	Oui En partie Non	
25 Les collaborateurs reçoivent-ils des chaussures fermées antidérapantes et faciles à désinfecter et leur utilisation est-elle obligatoire ?	Oui En partie Non	
26 La situation vaccinale des nouveaux collaborateurs est-elle demandée et, le cas échéant, reçoivent-ils les vaccins recommandés pour leurs conditions de travail (hépatite B, rougeole/oreillons/rubéole, varicelle, grippe saisonnière par exemple) ?	Oui En partie Non	La situation vaccinale doit être contrôlée régulièrement.

Instructions

Les collaborateurs ont-ils reçu des instructions écrites sur les thèmes suivants ?		Le Guide d'animation pédagogique « sécurité et protection de la santé dans l'hôtellerie-restauration » de SAFE AT WORK recommande par exemple les modules du kit de formation SAFE AT WORK « protection de la santé dans l'hôtellerie-restauration » pour la formation des collaborateurs. 1 : Trébucher, glisser, tomber 5 : Manipulation de substances dangereuses 6 : Protection de la peau 8 : Attention à l'électricité / au courant
27 Dangers et mesures de protection lors de la manipulation de substances dangereuses (produits de désinfection, de nettoyage et substances aromatiques par exemple)	Oui En partie Non	
28 Comportement approprié en cas d'urgence (urgence médicale, incendie, avarie, évacuation, secours d'une personne par exemple)	Oui En partie Non	
29 Contact avec les clients difficiles, comportement à adopter en cas de harcèlement, de violences, désescalade	Oui En partie Non	
30 Risques d'infection et maladies infectieuses, mesures de protection	Oui En partie Non	
31 Mesures prévues pour la protection de la peau, l'hygiène, le nettoyage et la désinfection	Oui En partie Non	

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Informations complémentaires :

- « Substances dangereuses : ce qu'il faut savoir » ([publication SUVA no 11030](#))
- « Nettoyage et entretien des bâtiments – Identification des dangers et plan de mesures » ([publication SUVA no 67045](#))

Liste de contrôle remplie par :

.....

Date :

.....

Signature :

.....

